



Après la pesée officielle, une pesée aléatoire peut être organisée.

La **présence de tous les athlètes** présents et qualifiés lors des pesées de la veille est **obligatoire** à **2 heures avant le début de la compétition**. La pesée aléatoire doit être **terminée au maximum trente (30) minutes avant le début de la compétition**. Elle concerne tous les athlètes sauf ceux des catégories de poids les plus élevées. Si un combattant **ne se présente pas** pour la pesée aléatoire, il sera **disqualifié**.

Les arbitres en charge de ces pesées arriveront **15 minutes avant** son début en tenue officielle.

Les points à vérifier sont les suivants :

- **Tester les balances** utilisées pour les pesées masculines et féminines afin de s'assurer qu'elles indiquent le même poids.
- **20 % des participants** seront sélectionnés en vue de la pesée aléatoire. Les Chefs d'équipes seront mis au courant lors de la réunion générale.
  - Plus de 32 athlètes : 20 % du total
  - Entre 17 et 32 athlètes : 6 athlètes
  - Entre 9 et 16 athlètes : 4 athlètes
  - Entre 4 et 8 athlètes : 2 athlètes
  - Lorsqu'il y a moins de 4 athlètes : Aucun
- **Regrouper les athlètes par genre** afin qu'ils se rendent dans les salles dédiées.
- Le Responsable de la Compétition fera le tirage et déterminera les athlètes désignés pour cette pesée aléatoire. Les athlètes concernés se rendront dans la salle dédiée munis de leur **accréditation**.

**RANDOM WEIGH-IN LIST**  
**World Taekwondo Junior Championships**  
**Men -45kg**

Country	GAL No.	NAME	General Weigh-in result	Weight	Contestant Signature
France	FRA-2407	NOM Prénom I0	44,7	45,2	
France	FRA-1759	NOM Prénom I1	45,0	47,4	

\* 5% Allowance : 47.25kg

- **Une seule tentative** de pesée est autorisée (il n'y a pas de pesée de rattrapage).
- La pesée se déroule **en sous-vêtements**.
  - Pour les compétiteurs **majeurs** dans la catégorie **senior**, la pesée aléatoire peut **se faire nue**.
  - Pour les catégories **cadet et junior**, une **tolérance de 100 g** sera accordée afin de compenser le poids des sous-vêtements.
- Le **poids maximum autorisé est 5 % au-dessus de la catégorie** dans laquelle l'athlète s'est qualifié. Par exemple pour la catégorie senior moins de 80 kg : **poids lors de la pesée aléatoire ≤ 84,0 kg**
  - Si l'athlète est pesé à 84,0 kg, la pesée aléatoire est validée.
  - Si la balance indique 84,1 kg alors l'athlète est disqualifié.
- L'insuffisance pondérale ne sera pas prise en compte.
- Lorsque la **pesée est validée, faire signer à l'athlète** le document officiel sur lequel le poids enregistré est noté.
- Lorsque la pesée aléatoire est terminée, les arbitres **signeront toutes les feuilles** et les rendront en main-propre au Responsable d'Arbitrage.